



L'Express / Formation et métiers

SÉJOURS DE VACANCES

Colos : comment faire le bon choix

Des stages sportifs aux voyages linguistiques, en passant par les parcours culturels, les centres de vacances offrent une multitude de possibilités. Il n'est pas toujours aisé de faire le tri parmi les nombreuses structures ! Conseils pratiques pour s'y retrouver.



De 14 à 16 ans : c'est la tranche d'âge la plus partante pour les « jolies colonies de vacances ». Mais, face à l'offre pléthorique des organismes associatifs et privés, il est parfois difficile de choisir... Voici quelques questions à se poser pour mieux arbitrer.

Combien coûte un séjour ?

Une semaine de vacances coûte en moyenne entre 400 et 600 euros, mais peut atteindre jusqu'à 3 000 euros, si le séjour se passe à l'étranger ! Côté financement, il existe plusieurs solutions : les communes qui ont développé une offre de séjours subventionnés, les comités d'entreprise qui peuvent offrir à leurs salariés des chèques-vacances,

voire des subventions, ou la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui peut délivrer des bons de vacances selon le revenu des parents.

Que signifient les labels ?

Les associations sont majoritaires (à 90 %), mais les organismes privés sont de plus en plus nombreux. Il existe plusieurs agréments, labels ou certifications qui valident la qualité du recrutement, la force du projet éducatif, de même que l'existence d'une cellule d'urgence joignable 24 heures sur 24.

- L'agrément « Jeunesse et éducation populaire » du ministère de la Jeunesse et des Sports n'est pas un label de qualité, mais la reconnais-

sance qu'une association mène une action d'intérêt général.

- L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques est un label de qualité qui réunit une quarantaine de membres organisateurs de séjours linguistiques, jobs, stages et voyages scolaires. Il assure les conditions suivantes : un seul Français par famille, 15 élèves au plus par cours, un responsable local de 22 ans ou plus, joignable 24 heures sur 24, et un bureau permanent en France, joignable 7 jours sur 7.

- L'Unosel (Union nationale des organisations de séjours éducatifs et linguistiques) atteste le sérieux d'un organisme de séjours. A ce jour, plus d'une soixantaine d'adhérents s'engagent à donner une information claire sur la brochure de l'organisme (hébergement, projet, activité, encadrement, tarif), ainsi qu'un téléphone d'urgence (24 heures sur 24).

- La norme NF Service « organisateurs de séjours ou stages linguistiques » est délivrée par l'Afnor (Association française de normalisation), dont les auditeurs qualifiés effectuent des contrôles réguliers annuels. Parmi les organisateurs de séjours linguistiques sont certifiés NF Service : Action Séjours, Cap Monde, CLC,

EF Education, LEC, Nacel, Silc, STS.

- Atout France contrôle la solvabilité de l'organisme et sa capacité à organiser des voyages, délivrant ensuite un numéro d'immatriculation aux organismes de voyages.

Quelle est la formation des animateurs ?

Dans une colo, 50 % des animateurs (1 pour 12 jeunes) doivent être titulaires du Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), les autres sont en cours de formation (30 %) ou non qualifiés. Ce brevet est délivré après une formation, dès l'âge de 17 ans.

Les séjours sont-ils contrôlés ?

Tous les organismes de colonies de vacances doivent déclarer le séjour de mineurs à la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale), deux mois avant le séjour, ainsi que les noms des intervenants et leurs titres (animateurs, directeurs...) qu'elle croisera avec le fichier des casiers judiciaires et le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Enfin, chaque séjour pourra être inspecté de manière aléatoire par ces services. •

Sophie de Tarlé